

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-3409 (Rect)

présenté par

M. Juvin

ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Au 1° du A du IV du même article 224 du code général des impôts, les mots : « à la première phrase du dernier » sont remplacés par les mots : « au neuvième ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination entre les modifications opérées par le I du présent article et la rédaction actuelle de l'article 224 du code général des impôts.